

Sur quelques effets des politiques de mémoire

Mathias Delori

▶ To cite this version:

Mathias Delori. Sur quelques effets des politiques de mémoire. Revue Française de Science Politique, 2018, 68 (4), pp.720-724. halshs-02457415

HAL Id: halshs-02457415 https://shs.hal.science/halshs-02457415

Submitted on 18 Jul 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Lecture critique : **Sur quelques effets des politiques de mémoire**¹, dans la *Revue française de science politique*, 68 (4).

Mathias Delori

Dans leur ouvrage, Sarah Gensburger et Sandrine Lefranc diagnostiquent une rupture historique dans la nature et l'orientation des politiques de la mémoire : le passage de politiques patriotiques et potentiellement « haineuses » (p. 10), où domine la figure du héros national, à des politiques centrées sur les victimes qui chercheraient à inculquer des valeurs humanistes et de tolérance. En France, le déplacement de la figure du résistant vers celle du déporté pourrait illustrer cette évolution. Sous d'autres latitudes, les procès des anciens criminels et les commissions de vérité vont dans le même sens. Tous ces dispositifs mémoriels possèdent un point commun : leurs partisans les présentent comme une solution au problème de la violence. Ils supposent que « se souvenir du passé [permet] d'éviter sa répétition » (p. 127).

Le principal argument développé dans le livre est que les politiques mémorielles contemporaines – celles orientées vers la prévention de l'intolérance et de la violence – ne produisent pas les effets mis en avant par les acteurs. Les auteures font preuve de nuance et de réflexivité dans l'exposé de la thèse. Elles soulignent que « évaluer l'impact des politiques publiques sur les cœurs et les esprits est difficile, sinon impossible » (p. 12). Elles remarquent cependant qu'il n'existe pas « de corrélation directe entre politiques de la mémoire et attitudes de tolérance » (p. 53). En France, par exemple, ces politiques n'ont pas permis d'enrayer l'essor du Front national, ni la multiplication des actes racistes ou antisémites (p. 52). Dans les pays en sortie de conflit ou en transition vers la démocratie, ces politiques ne sont pas parvenues à l'objectif – peut-être plus moral que politique – de la « réconciliation ». Dans l'Afrique du Sud post-apartheid, par exemple, le nombre de cadres de l'ancien régime qui se sont repentis se compte sur les doigts d'une main. Par ailleurs, on peut douter que les victimes aient trouvé un apaisement véritable dans l'exercice de la verbalisation de leur souffrance (p. 90).

Plusieurs éléments expliquent, selon les auteures, l'échec relatif des politiques mémorielles contemporaines par rapport aux objectifs civiques proclamés (la prévention de l'intolérance et

¹ À propos de Sarah Gensburger, Sandrine Lefranc, À quoi servent les politiques de la mémoire?, Paris, Presses de Sciences Po, 2017, 186 p., bibliogr.

de la violence). Premièrement, une partie de ces politiques repose(rait) sur une prémisse fausse ou discutable : l'idée selon laquelle la verbalisation des souffrances permettrait d'apaiser le souvenir du passé conflictuel et d'arrêter le cycle infernal de la loi du talion. S. Gensburger et S. Lefranc écrivent à ce propos que « l'inéluctabilité du traumatisme, le péril de la dénégation sont des lois que la psychologie doit encore étayer, a fortiori lorsque la société s'en mêle » (p. 49). Deuxièmement, les promoteurs de ces politiques auraient tendance à surévaluer leur pouvoir par rapport aux instances de socialisation primaire, notamment les familles : « On n'amène pas, dans le bref instant d'un cours d'éducation civique, d'une visite de musée, d'une audience, une personne qui ne le faisait pas alors à appliquer un principe de tolérance à toutes ses actions. L'éducateur ne peut éveiller chez l'enfant que les dispositions que la société a préalablement déposées en lui » (p. 105). Le pouvoir relatif des politiques de la mémoire serait d'autant plus faible, selon les auteures, que « seules les socialisations primaires possèdent une "qualité spécifique de fermeté" qui les rend "plus importante[s] pour l'individu" » (p. 114). Enfin, les auteures prennent leurs distances par rapport à un dernier présupposé des partisans de ces politiques : l'idée selon laquelle la violence prendrait racine dans le racisme, le nationalisme étroit ou la haine de l'autre. En effet, les travaux sur les guerres passées révèlent que la violence peut avoir d'autres motifs : l'obéissance aveugle aux ordres, les solidarités de groupe ou encore l'interaction violente elle-même. À l'inverse, des racistes convaincus ont contribué, à diverses reprises au cours de l'histoire, à sauver des personnes persécutées. Par conséquent, on pourrait bien se trouver devant le cas de figure où de bons élèves des dispositifs mémoriels contemporains deviendraient violents (p. 118-125).

Dès lors, S. Gensburger et S. Lefranc proposent d'effectuer un « pas de côté ». S'appuyant sur leurs propres enquêtes et sur d'autres études, elles nous rappellent l'intérêt d'une approche « sociologique » (p. 15) des politiques mémorielles. Cette approche permet de comprendre que ces politiques peuvent avoir des effets sans rapport direct avec le contenu du message. Elles contribuent, par exemple, à créer du lien social entre des acteurs d'horizons divers : « Les politiques de mémoire sont, pour une large part, moins des contenus transmis que des mises en relation, qui se déploient dans le présent, d'auteurs avec leur public, mais aussi d'acteurs issus de diverses scènes entre eux : enseignants, professionnels des musées, employés d'organisations internationales, militants représentant les victimes, thérapeutes, [etc.] » (p. 130). Par ailleurs, cette sociologie des politiques mémorielles invite à revenir aux fondamentaux des sciences du politique en remarquant que ces politiques relèvent, d'abord,

de ce que Murray Edeman appelait le « théâtre politique »². Dans son commentaire sur *Les lieux de mémoire* de Pierre Nora, Philippe Braud remarquait ironiquement que P. Nora aurait mieux fait de baptiser son livre « Les lieux de pouvoir ». En effet, la plupart de ses « lieux » ne sont pas des fragments anodins de l'imaginaire historique français. Ce sont des éléments du roman national, c'est-à-dire des symboles qui exhibent de belles « métonymies de l'État » français (la République, la laïcité, la Nation, Marianne, etc.) tout en oblitérant sa violence matérielle ou « symbolique »³. S. Gensburger et S. Lefranc renouent de manière heureuse avec cette analyse en remarquant qu'« une injonction commémorative peut ne pas être là pour être lue, comprise, apprise. Elle peut être là pour matérialiser et, le cas échéant, consolider une relation politique préexistante » (p. 130).

Comme tous les livres stimulants, celui-ci suscite des réflexions et des commentaires qui pourront faire l'objet, dans des publications ultérieures, de précisions ou de réfutations. On ne commentera pas les passages du livre relatifs aux effets « orthogonaux » des politiques mémorielles contemporaines, c'est-à-dire aux effets qui ne touchent pas la problématique de la violence. En effet, ces passages nous semblent constituer une contribution inédite aux débats sur les politiques mémorielles. En revanche, la partie du livre relative à la relation mémoire/violence invite davantage à la discussion. Les auteures se positionnent contre le discours social selon lequel « le rappel des passés violents prévient leur retour » (p. 18) pour conclure qu'il n'existe « pas de corrélation directe » (p. 53) entre les politiques mémorielles centrées sur les victimes et les attitudes critiques vis-à-vis de la violence. Ce faisant, elles ne discutent pas l'hypothèse, de notre point de vue plus étayée scientifiquement, selon laquelle certaines politiques mémorielles contemporaines génèrent des attitudes critiques vis-à-vis de la violence alors que d'autres s'inscrivent, au contraire, dans la continuité du vieux nexus mémoire/guerre.

On peut illustrer cette idée en partant d'un exemple auquel S. Gensburger et S. Lefranc font référence en page 20 : le discours prononcé le 16 octobre 2015 par le Premier ministre Manuel Valls lors de l'inauguration du camp de Rivesaltes. On rappellera que ce camp d'internement accueillit des dizaines de milliers de républicains espagnols, d'Allemands antihitlériens, de Juifs, de tsiganes, de prisonniers de guerre allemands au cours des années 1930

_

² Murray Edelman, *Pièces et règles du jeu politique*, Paris, Seuil, 1991.

³ Philippe Braud, « Les lieux de mémoire : note bibliographique », *Revue française de science politique*, 35 (4), août 1985, p. 727-733.

et 1940 et, plus tard, des familles de harkis et des troupes coloniales (Guinéens notamment) avant de se transformer, entre 1986 et 2007, en centre de rétention administrative. S. Gensburger et S. Lefranc remarquent, à juste titre, que le discours du Premier ministre est orienté, rhétoriquement, vers l'objectif de la « prévention de la violence et de l'intolérance ». En ce sens, ce discours entre dans la catégorie des dispositifs mémoriels contemporains étudiés dans le livre au même titre qu'un dispositif voisin : le mémorial érigé sur le site du camp.

Cependant, ces deux pratiques mémorielles – le discours du Premier ministre d'une part et le mémorial d'autre part – ne génèrent pas du tout le même type de message. Le mémorial du camp de Rivesaltes invite notamment à la réflexion sur ce qui pousse des populations à l'exil et sur les conséquences humanitaires de l'internement dans des camps. Ce faisant, il propose une critique de deux violences d'État : celle de l'État qui persécute et celle de l'État (en l'occurrence la France) qui interne. Ce message est radicalement différent de celui formulé par M. Valls. L'expression qui revient le plus dans son discours est « fierté nationale », ce qui ne laisse guère de place pour la critique de l'État français. Par ailleurs, le Premier ministre adopte une tonalité très émotionnelle pour construire une analogie entre « l'esprit de Rivesaltes » et « l'esprit du 11 janvier » (les énormes manifestations consécutives aux attentats de janvier 2015) et conclure à la nécessité des bombardements français en Syrie : « La France et l'Europe ne peuvent pas accueillir des millions et des millions de réfugiés syriens [...] ce qui les obligent alors une réponse politique, humanitaire et *militaire* sur place » ⁴.

Ce micro-exemple renvoie à une idée plus générale : les spécialistes des politiques mémorielles s'accordent pour distinguer deux modes de représentation du passé violent : le « devoir » et le « travail » de mémoire⁵. La première attitude consiste à recourir aux émotions pour sacraliser une interprétation du passé et clore le débat, tandis que la seconde attitude conduit, au contraire, à faire preuve de réflexivité et à s'engager dans un dialogue avec l'autre

_

⁴<https://www.youtube.com/watch?v=HxTxTswo7ao>.

⁵ Paul Ricœur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000 ; Enzo Traverso, *Le passé, modes d'emploi : histoire, mémoire, politique*, Paris, La Fabrique, 2005 ; Tzetan Todorov, *Les abus de la mémoire*, Paris, Arlea, 1998 ; Henry Rousso, *Face au passé*, Paris, Belin, 2016 ; Valérie Rosoux, *Les usages de la mémoire dans les relations internationales. Le recours au passé dans la politique étrangère de la France à l'égard de l'Allemagne et de l'Algérie de 1962 à nos jours, Bruxelles, Bruylant, 2002.*

(y compris avec celui ou celle dont les interprétations du passé diffèrent). Selon ces auteurs, l'approche en termes de « devoir de mémoire » ouvre la voie à toutes les instrumentalisations du passé, y compris les plus violentes, alors que le « travail de mémoire » peut générer une attitude critique par rapport à la violence.

La deuxième piste de discussion découle en partie de ce qui précède : si l'on admet que de nombreuses politiques mémorielles contemporaines penchent davantage du côté du « devoir » que du « travail » de mémoire, ne peut-on pas faire l'hypothèse qu'elles s'inscrivent, quoi qu'en disent les acteurs, dans la continuité des politiques mémorielles passées, celles dont le principal horizon pratique était la guerre ?

Au niveau des pratiques discursives, la distance apparaît certes importante entre les politiques mémorielles passées — à la tonalité « patriotique » et belligène⁶ — et les politiques contemporaines qui cherchent à promouvoir (sans grand succès nous disent les auteures) des valeurs « humanistes » et de « tolérance » (p. 10 et p. 155). Au niveau des pratiques concrètes, cependant, toutes ces politiques présentent un point commun : elles fonctionnent sur la logique de la compassion sélective. C'est évident en ce qui concerne les politiques « passées » : celles centrées sur la communauté nationale. Cette logique de la compassion sélective opère cependant aussi dans les politiques mémorielles « humanistes » contemporaines. Concrètement, ces politiques ne rendent pas hommage à tous les « autres lointains »⁷. Or cette « distribution différenciée du chagrin publique »⁸ n'est pas neutre du

⁶ Les auteures écrivent « haineuses ». On ne reprendra pas cet adjectif ici. En effet, les travaux sur les politiques mémorielles en Europe au tournant des 19e et 20 e siècles révèlent que ces politiques insistaient davantage sur les pertes subies par la communauté politique que sur les torts des autres communautés. En France et en Allemagne, par exemple, le trope de l'inimitié héréditaire était surtout un thème littéraire. Les politiques ne l'ont investi qu'après le déclenchement de la guerre en 1914. Cf. à ce propos : Andrew Donson, *Youth in the Fatherless Land. War Pedagogy, Nationalism and Authority in Germany, 1914-1918*, Cambridge, Harvard University Press, 2010 ; Mathias Delori, *La réconciliation franco-allemande par la jeunesse. La généalogie, l'événement, l'histoire (1871-2015)*, Paris, Peter Lang, 2016.

⁷ Deux raisons expliquent ce phénomène. La première, apolitique, découle de la nature des phénomènes mémoriels. Valérie Rosoux note à ce propos que la mémoire est toujours sélective et que « ce caractère n'est pas un attribut négatif, mais fonctionnel – ou inhérent – de tout recours au passé ». La seconde raison découle du fait que la mémoire est un enjeu politique. Des groupes sont en concurrence pour la reconnaissance. Par ailleurs, des acteurs

point de vue de la violence. Deux séries d'études relatives aux politiques mémorielles contemporaines ont établi ce point.

La première porte sur la politique de (non)-commémoration dans le contexte de la guerre occidentale contre le « terrorisme » 9. Judith Butler a proposé d'appeler « cadres de guerre » (frames of war) les cadres sociaux de la mémoire qui énoncent, en Europe et en Amérique du Nord, quelles vies on doit pleurer et quelles vies doivent demeurer exclues de cette économie de la compassion. Elle constate que ces cadres invitent à s'identifier aux victimes occidentales et non occidentales de la violence « terroriste », mais qu'ils ne trouvent que trois mots pour les victimes des bombes étasuniennes et européennes : « terroriste », « dégât collatéral » ou « bouclier humain ». J. Butler souligne que cette pratique discursive n'est pas neutre. Elle contribue à naturaliser l'idée qu'il est nécessaire de « maximiser la précarité » de certains pour « minimiser » celle d'autres personnes » 10. Elle nous rappelle, accessoirement, qu'« on peut définir la guerre comme une pratique de division des populations entre celles pour lesquelles on aura du chagrin, et celles pour lesquelles on n'en éprouvera pas » 11.

La deuxième série d'études porte sur les guerres dites « humanitaires » ¹². Faute de place, on ne mentionnera ici que le travail d'Eyal Weizman. Cet auteur montre que les guerres menées par les États-Unis, le Royaume-Uni et la France au nom des droits de l'homme (Yougoslavie en 1995, Kosovo en 1999, Libye en 2011, Syrie depuis 2014 notamment) s'adossent, rhétoriquement, au principe du « moindre mal ». Cette approche « économique » et

instrumentalisent le passé pour le bien de leur cause. V. Rosoux, *Les usages de la mémoire...*, op. cit., p. 164.

⁸ Judith Butler, Frames of War. When Is Life Grievable?, Londres, Verso, 2010, p. 38.

⁹ J. Butler, *Frames of War...*, op. cit. Cf. également : Maja Zehfuss, « Hierarchies of Grief and the Possibility of War : Remembering UK Fatalities in Iraq », *Millennium*, 38, 2009, p. 1-22; Gilles Bertrand, Mathias Delori, *Terrorisme, émotions et relations internationales. Essai d'actualité*, Paris, Myriapode, 2015.

¹⁰ J. Butler, *Frames of War...*, op. cit., p. 3. L'auteure n'emploie pas ce concept mais on retrouve, ici, l'idée de « sécuritisation ». Les études sur la « sécuritisation » révèlent que les politiques de sécurité génèrent de la sécurité pour certain et de l'insécurité pour d'autres.

¹¹ J. Butler, *Frames of War...*, op. cit., p. 38.

¹² Sophie Wahnich, « De l'historicité de l'intervention au Kosovo : devoir faire la guerre et devoir être humain », dans Pascale Laborier, Dany Trom (dir.), *Historicité de l'action publique*, Paris, PUF, 2003, p. 365-392 ; Ken Booth, « Ten Flaws about Just Wars », dans Ken Booth (ed.), *The Kosovo Tragedy. The Human Rights Dimension*, Londres, Frank Cass, 2001 ; Eyal Weizman, *The Least of All Possible Evils. Humanitarian Violence from Arendt to Gaza*, Londres, Verso, 2012.

« utilitariste » de la morale énonce, contre la vieille philosophie manichéenne, que les dilemmes moraux ne sont pas blancs ou noirs de telle sorte qu'il peut être moralement légitime de faire du mal (une guerre) pour éviter un mal plus grand (un génocide, un massacre, un crime contre l'humanité). E. Weizman montre que le régime mémoriel qui s'est institué au cours des années 1970 à travers la figure de la victime de crime contre l'humanité joue un rôle central dans la présentation de ces guerres comme « un moindre mal ». Ce régime mémoriel permet aux partisans de ces entreprises violentes de construire des analogies historiques rhétoriquement performantes – à défaut d'être scientifiquement convaincantes – entre la situation des populations qu'ils entendent sauver et les victimes passées de crimes contre l'humanité. Ce régime mémoriel génère un sentiment de « potentialité du pire » ¹³ qui se conjugue avec la figure de style de la guerre « propre » pour présenter les bombes occidentales comme un mal nécessaire à l'édification d'un monde moins violent. Ce travail suggère que les politiques mémorielles contemporaines s'inscrivent, quoiqu'en disent les acteurs, dans la continuité de celles qui, jadis, cherchaient à « transformer [des citoyens] en loyal soldat » (p. 9). On est simplement passé – au niveau des régimes mémoriels comme des justifications guerrières – d'une logique nationaliste à une logique (plus) humanitaire.

S. Gensburger et S. Lefranc ne discutent pas cette littérature qui prend le contre-pied du discours « enchanté » ¹⁴ des acteurs et analyse certaines injonctions au « devoir de mémoire » comme des « cadres de guerre » au sens de J. Butler. Cela se justifie si l'on estime que les messages sont tellement traduits et réappropriés par les acteurs qu'il ne reste plus rien, finalement, du message initial. On peut toutefois faire l'hypothèse qu'il existe un juste milieu entre le « politisme » et le « sociologisme », entre la croyance dans la puissance du message et l'idée selon laquelle tout se jouerait dans la réception.

¹³ Eyal Weizman, ibid., p. 171, n. 23.

Dans une autre publication, S. Lefranc a remarqué, fort justement, que les politiques mémorielles orientées vers la réconciliation sont souvent « enchantées » par les acteurs. Sandrine Lefranc, « Introduction : créer du lien social », *Après le conflit, la réconciliation ? Actes révisés des journées d'études organisées les 12 et 13 décembre 2005 par l'Institut des sciences sociales du politique, l'Université de Paris X et l'ENS Cachan*, Paris, M. Houdiard, 2006, p. 7-26, notamment p. 8.